



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CFVU DU 8 MARS 2023

GUIDE DE LA FORMATION

Diplôme : Capacité en droit



2023



DESCRIPTIF DE LA FORMATION

OBJECTIFS

Outre les connaissances juridiques qu'elle apporte, la capacité en droit **permet à ses titulaires de poursuivre des études supérieures dans des formations à dominante juridique**. Elle permet ainsi d'intégrer la première année de licence de droit, voire directement la deuxième année.

Le certificat de capacité en droit (dénommé usuellement « capacité en droit ») un diplôme national, de niveau 4 (niveau Bac), délivré uniquement par les universités au nom de l'État et sanctionnant la réussite aux examens de première et de seconde année.

La capacité en droit représente également une excellente préparation aux concours de la fonction publique de catégorie B (filières administratives), tant sur le plan disciplinaire que méthodologique.

PUBLIC ET CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun diplôme n'est exigé seulement avoir 17 ans révolus lors de l'inscription.

Données générales

La formation est accessible à des publics de formation continue et initiale.

Niveau d'entrée : Bac

Niveau de sortie : Bac +1

Enseignement dispensé en français

MODALITÉS D'ADMISSION DANS LA FORMATION

L'entrée en formation de capacité en droit est accessible sans condition de diplôme dès l'âge de 17 ans révolus.

Toutefois, les candidates et candidats à cette formation doivent être sensibilisés au fait que la formation nécessite de la rigueur, de la méthode, de la persévérance ainsi qu'un bon niveau d'expression en français, tant à l'oral qu'à l'écrit,

ORGANISATION DE LA FORMATION

L'enseignement est principalement dispensé en présentiel et en distanciel, pour chaque cours, des regroupements en présentiel d'un total de 18h par enseignement en plusieurs séances (3 heures, en fin d'après-midi) seront organisés pendant l'année universitaire et assurés par l'enseignant en charge du cours.

Ces séances seront l'occasion pour les candidats de faire le point avec l'enseignant sur l'avancement de la formation, sur les acquis de plusieurs leçons dont la liste aura été donnée par l'enseignant. L'enseignant reviendra également sur certaines notions qui devront être acquises à la lecture des leçons. La formation étant à distance, il est **nécessaire de disposer d'un accès régulier à un ordinateur et à internet**.



CALENDRIER

SEMESTRE 1 = 100h					SEMESTRE 2 = 100h					
Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 Me	1 Me	1 Sa	1 Lu	1 Je	1 Sa	1 Ma	1 Ve	1 Di	1 Me	1 Ve
2 Je	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Sa
3 Ve	3 Ve	3 Lu	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Di
4 Sa	4 Sa	4 Ma	4 Je	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Lu
5 Di	5 Di	5 Me	5 Ve	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Ma	5 Je	5 Di	5 Ma
6 Lu	6 Lu	6 Je	6 Sa	6 Ma	6 Je	6 Di	6 Me	6 Ve	6 Lu	6 Me
7 Ma	7 Ma	7 Ve	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Je
8 Me	8 Me	8 Sa	8 Lu	8 Je	8 Sa	8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me	8 Ve
9 Je	9 Je	9 Di	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Sa
10 Ve	10 Ve	10 Lu	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Di
11 Sa	11 Sa	11 Ma	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Lu	11 Me	11 Sa	11 Lu
12 Di	12 Di	12 Me	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Ma	12 Je	12 Di	12 Ma
13 Lu	13 Lu	13 Je	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Me	13 Ve	13 Lu	13 Me
14 Ma	14 Ma	14 Ve	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Je
15 Me	15 Me	15 Sa	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Ve	15 Di	15 Me	15 Ve
16 Je	16 Je	16 Di	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Je	16 Sa
17 Ve	17 Ve	17 Lu	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Di
18 Sa	18 Sa	18 Ma	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Lu
19 Di	19 Di	19 Me	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Ma	19 Je	19 Di	19 Ma
20 Lu	20 Lu	20 Je	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Me	20 Ve	20 Lu	20 Me
21 Ma	21 Ma	21 Ve	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Je
22 Me	22 Me	22 Sa	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Ve	22 Di	22 Me	22 Ve
23 Je	23 Je	23 Di	23 Ma	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Je	23 Sa
24 Ve	24 Ve	24 Lu	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Di	24 Ma	24 Ve	24 Di
25 Sa	25 Sa	25 Ma	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Lu
26 Di	26 Di	26 Me	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Ma	26 Je	26 Di	26 Ma
27 Lu	27 Lu	27 Je	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Me	27 Ve	27 Lu	27 Me
28 Ma	28 Ma	28 Ve	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Je
	29 Me	29 Sa	29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Ve	29 Di	29 Me	29 Ve
	30 Je	30 Di	30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je	30 Sa
	31 Ve		31 Me		31 Lu	31 Je		31 Ma		31 Di

vacances scolaires

Cours UNC



MAQUETTE PEDAGOGIQUE

	CAPA	CM	TD	Eq. TD
Semestre 1 : de mars à juin		100 h		
UE 1 - Unité fondamentale de droit public	Droit constitutionnel 1	18		27
	Droit constitutionnel 2	18		27
UE 2 - Unité fondamentale de droit privé	Introduction au droit	18		27
	Droit Civil - Les personnes	18		27
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Système juridique calédonien	14		21
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit civil - Les biens	14		21
Semestre 2 : de juillet à octobre		100h		
UE 1 - Unité fondamentale de droit public	Droit administratif général	18		27
	Droit administratif spécial	18		27
UE 2 - Unité fondamentale de droit privé	Droit civil - Les contrats & responsabilités	18		27
	Droit pénal	18		27
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Finances publiques	14		21
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit du travail Nouvelle-Calédonie	14		21
Total éq. TD		200		300



REGLEMENT DES ETUDES

Cadre général de scolarité

Les personnes inscrites en capacité en droit ont la qualité d'usagers de l'Université, et sont ainsi soumises aux dispositions générales du règlement intérieur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, qu'il s'agisse de leur comportement sur les campus de l'Université, notamment lors des enseignements en présentiel, ou des règles afférentes au déroulement des examens (respect des consignes, cas de fraude ou de tentative de fraude).

Les étudiants peuvent solliciter une validation de certaines unités d'enseignement dans le cadre de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du code de l'éducation. S'ils ne l'ont pas sollicité avant leur inscription à l'Université, ils doivent toutefois solliciter cette validation au plus tard dans le mois qui suit cette inscription.

Lieux des examens

Les examens se déroulent à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Tous les candidats doivent se présenter sur les lieux de l'examen 30 minutes avant le début des épreuves munis d'une pièce d'identité.

Organisation des examens

Pour chaque année de formation, il est organisé deux sessions d'examens, une session initiale et une session de rattrapage.

L'évaluation des connaissances est organisée sous forme d'un examen final écrit ou oral pour chaque enseignement. Les conditions d'organisation de chaque épreuve, notamment sa durée, sont déterminées dans les modalités de contrôles des connaissances. Pour les épreuves orales, en session initiale ou de rattrapage, l'audition des candidats est réalisée par au moins deux examinateurs, dont l'enseignant responsable de l'enseignement concerné et au moins un membre du jury. Dans l'hypothèse où l'enseignant responsable est aussi membre du jury, un autre examinateur peut être un autre enseignant de la formation ou membre du jury.

Résultats

Chaque examen fait l'objet d'une notation sur 20 points.

Le résultat d'une UE (dite « moyenne de l'UE ») est égal à la moyenne des notes obtenues pour les enseignements qui la compose. L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20, sans qu'aucune note des épreuves organisées au titre de cette UE ne soit inférieure à 5.

Dès lors qu'une UE est validée, elle est définitivement acquise.

La validation de l'ensemble des UE emporte validation de l'année.

Le résultat de l'année (dite « moyenne générale de l'année ») est égal à la moyenne des résultats des UE de l'année concernée, affectés de leur coefficient.

Règles spécifiques d'organisation de la session de rattrapage

Les candidats qui n'ont pas validé une ou plusieurs UE sont convoqués à la session de rattrapage.

Les candidats ne sont convoqués que pour les seules notes inférieures à 10/20, et conservent donc pour la session de rattrapage les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la session initiale pour les UE qu'ils n'ont pas validées. La meilleure note obtenue entre les deux sessions est retenue par le jury.

Par exception aux modalités de contrôle des connaissances, lorsqu'une épreuve de la session de rattrapage rassemble moins de 6 candidates et/ou candidats, l'épreuve écrite initialement prévue peut être remplacée, sur décision du président du jury, par une épreuve orale. Il doit alors être fait mention de cette décision dans la convocation des candidates et/ou candidats concernés.

Compensation

Les UE ne se compensent pas entre elles : l'année ne peut être validée que si la moyenne générale de chaque UE est supérieure ou égale à 10/20

Au sein d'une même UE, les résultats aux épreuves, pour les enseignements qui la compose, se compensent dès lors qu'aucune épreuve a un résultat inférieur à 5 (cf. Résultats). Cette règle de compensation est valable pour chaque session.



Délibération de jury

Le jury, dont la composition est arrêtée par la présidente de l'UNC, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un enseignant-chercheur. A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats, ces derniers sont affichés à l'UNC.

Le jury est souverain dans l'appréciation faite sur les mérites des candidats. Il détermine souverainement la note attribuée au titre d'un examen, sur proposition des examinateurs.

Le jury peut attribuer des points jurys aux enseignements, aux UE ou à la moyenne générale de l'année.



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Semestre 1 : de mars à juin		100h	1^{ère} session	2^{nde} session
UE 1 - Unité fondamentale de droit public	Droit constitutionnel 1		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
	Droit constitutionnel 2		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
UE 2 - Unité fondamentale de droit privé	Introduction au droit		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
	Droit Civil - Les personnes		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Système juridique calédonien		ET1 - Oral	ET2 - Oral
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit civil - Les biens		ET1 -Oral	ET2 -Oral
Semestre 2 : de juillet à octobre 2022		100h		
UE 1 - Unité fondamentale de droit public	Droit administratif général		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
	Droit administratif spécial		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
UE 2 - Unité fondamentale de droit privé	Droit civil - Les contrats & responsabilités		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
	Droit pénal		ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Finances publiques		ET1 - Oral	ET2 - Oral
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit du travail Nouvelle-Calédonie		ET1 -Oral	ET2 -Oral

* jusqu'à 6 étudiants

Les épreuves écrites peuvent prendre la forme suivante :

- une dissertation,
- un commentaire d'arrêt ou de texte juridique,
- des questions à réponse courtes,
- des questions à choix multiples,
- une combinaison des formes mentionnées ci-avant.

Les épreuves orales (possibles notamment pour les épreuves de rattrapage qui rassemblent moins de 6 candidats) sont d'une durée de 20 à 30 minutes (hors temps de préparation pouvant être laissé aux candidats) et peuvent prendre la forme suivante :

- un exposé sur un sujet choisi par le jury (avec ou sans temps de préparation),
- une mise en situation ou d'un cas pratique (avec ou sans temps de préparation),
- un commentaire d'arrêt ou de texte juridique (avec temps de préparation),
- un échange avec le jury (questions/réponses),
- une combinaison des formes mentionnées ci-avant.

